

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LUCIE CHIASSON	Numéro de permis 2011320	Date d'inspection Le 28 février 2020	
Nom de l'établissement Garderie Les P'tites Tornades		Numéro de téléphone (506) 344-5404	
Adresse 64 rue Arlequin Sainte-Marie-Saint-Raphaël NB E8T 1N4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Lors de ma surveillance le ratio est respecté.  
 - Les dossiers d'incidents sont utilisés, signés et chaque parent sont informés de l'incidents.  
 - Après discussion avec l'exploitante à propos des sorties extérieurs, je lui ai remis la loi des routines extérieur afin de conscientiser de l'importance des enfants d'aller à l'extérieur.  
 - Discussion et remis la loi sur l'orientation positive.

original signé par  
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 février 2020

Date

original signé par  
Signature pièce jointe

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 février 2020

Date